

# Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2020
Français
Original : anglais

# La situation en Somalie

## Rapport du Secrétaire général

## I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 16 de la résolution 2540 (2020) et du paragraphe 37 de la résolution 2520 (2020) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et, notamment, de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de celui du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits survenus en Somalie au cours de la période allant du 5 août au 4 novembre 2020.

## II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

### A. Évolution de la situation politique

2. Les consultations entre le Gouvernement fédéral et les dirigeants de l'ensemble des États membres de la fédération, qui ont commencé par une série de réunions à Dhuusamarreeb en juillet, se sont conclues à Mogadiscio, le 17 septembre, par un accord sur le modèle électoral.

3. Le modèle convenu, analogue au modèle électoral de 2016, conserve les circonscriptions fondées sur les clans et la sélection des délégués votants. Le processus sera mis en œuvre par des comités électoraux nouvellement nommés au niveau fédéral et au niveau des États, en lieu et place de la Commission électorale nationale indépendante. Par rapport à 2016, le droit de vote est élargi, au titre du nouveau modèle, de 51 à 101 délégués par député à la Chambre du peuple. Les délégués seront sélectionnés par les Anciens, les administrations des États membres de la fédération et les représentants de la société civile. Le vote aura lieu à Mogadiscio et dans deux agglomérations – contre une en 2016 – de chaque État membre de la fédération. Au titre de l'accord, un quota de 30 % de femmes au Parlement est également garanti. Les organes législatifs des États membres de la fédération choisiront les membres de la Chambre haute, et le vote des parlementaires représentant le « Somaliland » aura lieu à Mogadiscio.

4. Le 26 septembre, les deux chambres du Parlement fédéral ont ratifié, lors d'une séance commune, le modèle électoral proposé. Celui-ci a été généralement bien accueilli par les principaux partis politiques et organisations de la société civile, qui

20-15083 (F) 201120 201120





ont souligné l'importance de tenir les élections dans les délais impartis et l'impératif de protéger la stabilité et l'unité de la Somalie. Les consultations entre les dirigeants de la fédération et ceux des États se sont poursuivies à Mogadiscio ; le 1er octobre, ils ont annoncé de nouveaux détails sur les modalités du modèle, notamment un calendrier de mise en œuvre.

5. Le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral et l'ensemble des États membres de la fédération a été rétabli, ce qui a mis un terme à deux années d'impasse. En collaboration avec des partenaires internationaux, le Représentant spécial pour la Somalie a continué de soutenir les efforts visant à faciliter le dialogue et de plaider pour des rapports de collaboration en ce qui concerne les priorités nationales. Il a dialogué avec le Président somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo », et le Premier Ministre par intérim, transmis des messages à tous les dirigeants des États de la fédération et coordonné des actions de plaidoyer et des déclarations conjointes prenant en compte les positions communes de nombreux membres de la communauté internationale et où les parties prenantes étaient instamment priées de parvenir à un large consensus sur le modèle électoral.

6. Le 17 septembre, M. Farmajo a nommé le nouveau Premier Ministre en la personne de Mohamed Hussein Roble, le chargeant de former un gouvernement et d'accélérer les préparatifs électoraux. Le Premier Ministre désigné a prêté serment le 23 septembre, après un vote de confiance du Parlement. Le 19 octobre, le Premier Ministre a annoncé la composition de son nouveau cabinet, à savoir un vice-premier ministre, 26 ministres (dont 4 femmes), 17 ministres d'État et 26 vice-ministres. Le Vice-Premier Ministre et 14 ministres du gouvernement sortant ont conservé leur poste.

7. Si la communication s'est améliorée entre M. Farmajo et le Président du Djoubaland, Ahmed Mohamed Islam « Madobe », le déploiement des forces de l'Armée nationale somalienne dans la région de Gedo est resté, entre les deux dirigeants, un motif de discorde risquant de se répercuter sur la tenue des élections fédérales dans l'État. M. Madobe a continué d'exiger le retrait de Gedo des soldats de l'Armée nationale somalienne, tandis que certains membres de l'administration locale ont insisté sur le fait qu'ils ne reconnaissaient pas M. Madobe comme président de l'État.

8. L'administration de Galmudug a continué de renforcer les institutions de l'État en introduisant de nouvelles taxes, en désarmant les milices de clan et en formant un conseil de district dans le sud de Gaalkacyo. Face à l'activité croissante des Chabab près de Dhuusamarreeb, l'administration a accéléré les efforts visant à mettre en place sa police d'État et a continué de consulter les parties prenantes des clans et les dirigeants du mouvement Ahl al-Sunna wal-Jama'a dissous.

9. Au Hirchébéli, l'administration s'est concentrée sur les préparatifs des élections de l'assemblée régionale de l'État, prévues en novembre, qui aboutiront à une élection présidentielle au niveau de l'État. Le 28 août, le Président du Hirchébéli, Mohamed Abdi Ware, a créé un comité électoral de 11 membres chargé de superviser ces élections. Le 6 octobre, face à un désaccord persistant à propos du calendrier des élections, M. Ware a demandé que les élections soient précédées d'un processus de réconciliation et que des femmes soient nommées au comité électoral.

10. Le « Somaliland » a progressé vers la tenue d'élections parlementaires et locales qui avaient été retardées, et qui sont désormais prévues pour la mi-2021. La composition de la Commission électorale nationale a été convenue et celle-ci a commencé à travailler à l'inscription des électeurs, au début de septembre, tandis que la Chambre des représentants a adopté une loi électorale révisée, qui ne prévoyait pas de quotas de représentativité des femmes ou des clans minoritaires.

## B. Évolution des conditions de sécurité

11. Les conditions de sécurité sont demeurées instables, 270 atteintes à la sécurité ayant été enregistrées par mois en moyenne. Dans la plupart des cas, il s'est agi d'attaques lancées par les Chabab, y compris des attaques menées à l'aide d'engins explosifs improvisés.

12. Le nombre d'attaques au mortier a continué de diminuer dans tout le pays, 16 cas ayant été signalés entre août et octobre, contre 22 entre mai et juillet, et 28 entre février et avril. Les attaques visaient principalement la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité locales dans les régions du Bas-Djouba, du Bas-Chébéli et du Moyen-Chébéli. Le 31 octobre, des obus de mortier ont été lancés en direction de la base de l'AMISOM à Baidoa, dans la région de Bay, où se situe le bureau des Nations Unies ; les obus ont atterri à l'extérieur de la base et n'ont pas fait de victimes. Les Chabab ont continué de montrer qu'ils étaient capables de coordonner des attaques à Mogadiscio. Des attaques simultanées à la grenade à main ont été menées dans quatre districts, le 13 août. Entre 9 et 11 explosions simultanées ont également été enregistrées près de Villa Somalia, le 10 septembre, alors que des réunions de haut niveau s'y déroulaient.

13. Le 10 août, 4 membres du Corps des agents pénitentiaires et 14 détenus ont été tués lors d'un épisode survenu à la prison centrale de Mogadiscio. Les enquêteurs ont signalé que des armes avaient été introduites clandestinement dans la prison, les 8 et 10 août. Douze membres du Corps des agents pénitentiaires, dont le directeur et le directeur adjoint de la prison, 6 civils et 9 détenus, ont été arrêtés pour avoir facilité l'entrée en fraude d'armes dans la prison.

14. Les Chabab ont multiplié les recours aux attentats-suicides spectaculaires. Des véhicules piégés destinés à des attentats-suicides ont visé les bases de l'Armée nationale somalienne dans le district de Warta Nabada, à Mogadiscio, le 8 août, et à Jana Cabdalle, dans le Bas-Djouba, le 7 septembre. Parmi les forces de sécurité somaliennes, on compte 5 morts, outre un nombre non confirmé de blessés. Un militaire des États-Unis d'Amérique a également été blessé. Les forces somaliennes avaient capturé la base de Jana Cabdalle, la veille de l'attaque. Le 16 août, les Chabab ont perpétré une attaque complexe contre l'hôtel Elite à Mogadiscio, la première de ce type survenue dans la capitale en 2020, qui a fait 20 morts. Le 17 août, les Chabab ont mené une autre attaque complexe sur la base de l'Armée nationale somalienne à Gofgadud Burey, dans la région de Bay, occupant la base pendant trois jours. Des attentats-suicides à la bombe ont été perpétrés près de Villa Somalia, à Mogadiscio le 9 septembre, contre des soldats de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité dans le district de Howlwadaag à Mogadiscio le 1er octobre, et à Kismayo le 11 septembre, ce dernier attentat coûtant la vie au président de la Chambre de commerce du Djoubaland. Le 20 octobre, le directeur du Département de l'immigration et des naturalisations a survécu à un attentat à l'engin explosif improvisé télécommandé qui avait pris pour cible son convoi, à Mogadiscio. Le 31 octobre, le commissaire du district de Qansaxdheere a lui aussi survécu, dans la région de Bay, à un attentat au véhicule piégé, au cours duquel trois personnes ont toutefois trouvé la mort, dont un agent d'une organisation non gouvernementale locale.

15. Alors que les opérations de sécurité se poursuivent dans le Bas-Chébéli depuis la reprise de l'opération Badbaado en mars, les Chabab ont continué à attaquer l'Armée nationale somalienne et les forces de l'AMISOM dans les zones libérées. La pression exercée sur les Chabab dans le Bas-Chébéli semble avoir contraint le groupe à s'adapter et à accroître son activité dans les régions du Hirchébéli et du Galmudug. Deux ministres d'État ont été assassinés à Jawhar, le 17 août et le 17 septembre. Le

8 septembre, les Chabab ont attaqué des bases de l'Armée nationale somalienne à Balcad et pris temporairement le contrôle du poste de police et du bureau du commissaire de district. La région du Hiraan a enregistré une augmentation du nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé visant les bases de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM. À Beledweyne, le nombre d'attaques à l'engin explosif, d'attentats à la grenade et d'assassinats a également augmenté. Des attaques à l'engin explosif improvisé, des affrontements armés avec les forces de sécurité et l'AMISOM et quatre épisodes de tirs indirects ont été signalés dans la région de Dhuusamarreeb, où l'activité des Chabab avait pourtant toujours été faible. Une des attaques au mortier, perpétrée le 2 novembre, a visé, sans le toucher, l'avion du Président du Galmudug, qui venait de décoller de l'aérodrome de Dhuusamarreeb.

16. Aucune attaque n'a été attribuée à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Cinq frappes aériennes visant les Chabab ont été enregistrées en août, 3 en septembre et 2 en octobre dans les régions du Moyen-Djouba, Bas-Djouba, Bas-Chébéli, Gedo et Bay, portant à 55 le nombre total de frappes aériennes menées en 2020 à ce jour.

## C. Évolution de la situation économique

17. La Somalie a continué de faire face au triple choc que constituent la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'infestation de criquets pèlerins et les inondations, même si son économie s'est révélée plus résiliente que prévu. Selon les estimations de la Banque mondiale datant de septembre, le produit intérieur brut devrait diminuer de 1,5 % en 2020. Dans les estimations faites en juin, elle avait prévu une baisse de 2,5 %. Le Gouvernement fédéral a levé, en août, les restrictions aux déplacements et aux voyages. Si les niveaux d'importation globaux sont restés stables, les importations de denrées alimentaires ont quant à elles diminué, si bien que l'insécurité alimentaire devrait augmenter. Au cours du premier semestre de 2020, les exportations, en particulier de bétail, ont fléchi, accusant un repli de 22 % par rapport à l'an dernier. Les envois de fonds stabilisent les transferts pour les ménages et les entreprises.

18. La première mission d'examen du Fonds monétaire international menée dans le cadre de la facilité élargie de crédit a eu lieu du 12 au 22 septembre. Elle a permis de constater que la Somalie avait rempli tous les critères structurels pour le premier examen et avait fait des progrès en ce qui concerne les critères de déclenchement du point d'achèvement flottant prévus dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Somalie a rempli tous les critères de réalisation quantitatifs sauf un, qui concerne le revenu intérieur. Le Gouvernement fédéral avait recueilli 99 millions de dollars des États-Unis de recettes intérieures en juin, alors que l'objectif du programme était de 109 millions de dollars. Le budget fédéral supplémentaire pour 2020, approuvé le 3 août, affichait une réduction anticipée des recettes fiscales et une augmentation des dépenses au titre des prestations sociales et des subventions intergouvernementales, largement financées par une augmentation de l'aide publique au développement.

19. Une opération supplémentaire menée au titre du financement des politiques de développement de la Banque mondiale pour lutter contre la triple crise a permis de renforcer la marge de manœuvre budgétaire afin de faciliter les transferts du Gouvernement fédéral vers les États membres de la fédération et dans le « Somaliland ». Ces transferts ont été effectués en octobre vers la plupart des États membres de la fédération, les partenaires internationaux ayant exprimé leurs préoccupations quant aux retards pris à cet égard.

20. Le 10 septembre, le Cabinet fédéral a approuvé la politique nationale de lutte contre les changements climatiques, établissant des politiques de gestion de

l'environnement, notamment en matière de gouvernance environnementale, et prenant en compte le phénomène des changements climatiques dans les investissements publics. Le lendemain, le Gouvernement fédéral a révisé à la hausse les contributions déterminées au niveau national par la Somalie aux fins de l'atténuation des changements climatiques et de la protection de l'environnement au titre de l'Accord de Paris, établissant un niveau de référence pour le suivi des objectifs de développement durable.

# III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

## A. Établissement d'un État fédéral opérationnel

### 1. Préparatifs des élections

21. Le 1er octobre, le Conseil consultatif national, réunissant les responsables du Gouvernement fédéral et les dirigeants des États membres de la fédération ainsi que le Gouverneur de l'administration régionale du Banaadir, a annoncé le calendrier électoral et publié les procédures qui guideront la mise en œuvre de l'accord pour les élections de 2020/21. Une commission électorale fédérale de 25 personnes sera mise en place pour surveiller le déroulement du processus électoral. Un comité de gestion des élections des États membres de la fédération, composé de 11 personnes, sera mis en place dans chaque État. La procédure prévue pour la mise en place d'un mécanisme indépendant de règlement des litiges composé de 21 membres a également été exposée. Un comité sera créé pour gérer l'élection des parlementaires représentant le « Somaliland » au niveau national.

22. Selon le calendrier annoncé, les élections à la Chambre haute doivent avoir lieu du 1er au 10 décembre, suivies par les élections à la Chambre du peuple, du 10 au 27 décembre. L'élection des deux présidents du Parlement et du Président aura lieu entre le 1er janvier et le 8 février 2021. Les frais pour se présenter à la Chambre haute seront de 20 000 dollars par candidat et de 10 000 dollars pour la Chambre du peuple. Le quota de 30 % de femmes doit être appliqué à toutes les commissions ainsi qu'aux sièges parlementaires. Le Conseil consultatif national s'est également engagé à entamer les préparatifs en vue de la tenue, selon le principe « une personne, une voix », des élections de 2024/25.

23. Le directeur général de la police somalienne a dévoilé le projet de plan national de sécurisation des élections. Ce projet s'appuie sur celui de 2016 mais s'aligne sur le modèle électoral arrêté pour 2020/21. Il fixe la répartition des responsabilités entre la police, l'armée et les autres forces, et fait de la sécurité des élections la priorité absolue des forces de sécurité fédérales et étatiques.

### 2. Renforcement du fédéralisme

24. Le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et le Ministère des affaires constitutionnelles ont corédigé le projet de politique nationale de décentralisation, dans lequel ils ont décrit les objectifs et la portée de la décentralisation en Somalie à long terme et recensent les tâches et activités qui permettront de transférer les responsabilités des niveaux fédéral et infranational aux autorités locales au cours des cinq prochaines années.

25. L'Organisation des Nations Unies, avec ses partenaires internationaux, a continué de collaborer avec les États membres de la fédération afin d'encourager la poursuite du dialogue et de la coopération entre les deux niveaux de gouvernement. Les 14 et 27 octobre, des représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont

rencontré le Président de l'État du Sud-Ouest, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagareen », à Baidoa, et le Président de l'État de Galmudug, Ahmed Abdi Kariye « Qoor Qoor », à Dhuusamarreeb, pour discuter de l'importance d'une collaboration constructive et d'un compromis entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, des priorités en matière de gouvernance et de sécurité, et de la réconciliation. Le dialogue a porté sur les préparatifs en vue des élections, notamment l'importance de mettre en œuvre le quota de 30 % de femmes et de veiller à ce que le processus électoral respecte les principes de transparence, d'équité et d'inclusion, ainsi que sur la nécessité de se concentrer sur les réformes démocratiques au-delà des élections, telles que les mesures visant à avancer dans la révision de la Constitution.

### 3. Révision de la Constitution

26. À l'issue des consultations menées, du 15 au 18 août, en marge du sommet entre les responsables du Gouvernement fédéral et ceux des États membres de la fédération, les ministères des affaires constitutionnelles des États se sont engagés à coopérer dans le cadre de la révision de la Constitution en s'appuyant sur les consultations précédemment tenues dans les États de Galmudug, du Hirchébéli et du Sud-Ouest. Le 5 août, la Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision constitutionnelle a présenté à la Chambre du peuple son rapport sur les chapitres de la Constitution fédérale provisoire qui avaient fait l'objet d'une révision technique. Puis, les deux présidents du Parlement se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner des moyens d'adopter les articles aboutis de la Constitution qui ne donnaient pas lieu à controverse, avant la dissolution du dixième Parlement fédéral.

27. Le processus de révision constitutionnelle a été retardé du fait de l'absence de dialogue politique entre les dirigeants fédéraux et ceux des États et de contraintes financières empêchant l'organisation de consultations dans certains États membres de la fédération. Les 15 et 24 septembre, le Représentant spécial a réuni les donateurs ainsi que des responsables du Ministère des affaires constitutionnelles, de la Commission chargée du contrôle et de la révision de la Constitution et de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution pour trouver des solutions aux contraintes en matière de financement. Les donateurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à soutenir les activités en cours.

### 4. Prévention et règlement des conflits

28. Dans l'esprit du cadre national de réconciliation et du Plan de réconciliation nationale, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a lancé, en étroite collaboration avec les États membres de la fédération, un exercice de collaboration sur la cartographie des conflits, conçu pour renforcer les capacités du département du Ministère chargé de la réconciliation et des départements ministériels des États chargés du même dossier. Les fonctionnaires du Ministère et leurs homologues au niveau des États seront formés au catalogage et à l'analyse des conflits ouverts à l'échelle nationale aux niveaux des districts, de la région et du pays, afin d'informer le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et les ministères d'exécution des États de l'ampleur et de la nature des conflits et de leurs causes profondes ainsi que des facteurs de conflit, des tendances en la matière, des principaux acteurs en présence, des auteurs et des victimes.

## B. Questions transversales

### 1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

29. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à réserver des sièges spécifiques à des candidatures exclusivement féminines, afin de garantir la mise en œuvre du quota de

30 % prévu dans le modèle électoral arrêté. Le 3 septembre et le 19 octobre, la MANUSOM a consulté des dirigeantes sur les actions nécessaires pour réaliser le quota de 30 % et pour renforcer la participation politique des femmes au-delà des élections. Dans l'intervalle, le 27 septembre, la Chambre des représentants du « Somaliland » a voté le retrait d'un quota de 22 % de femmes du projet de loi électorale du « Somaliland ».

30. Dans le cadre des préparatifs en vue des prochaines élections, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a organisé, conjointement avec le Ministère de la femme et des organisations de la société civile, et avec le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, une formation destinée à 200 dirigeantes et aspirantes politiques à Gaalkacyo, Baidoa, Garoowe et Hargeysa, du 30 septembre au 4 octobre. La formation a porté essentiellement sur les compétences en matière de leadership porteur de transformation, de participation à des campagnes et de plaidoyer. Après une récente évaluation de la violence faite aux femmes pendant les élections en Somalie, ONU-Femmes a facilité la formation de 100 représentants d'organisations de la société civile sur le suivi et la signalisation d'actes de violences liées aux élections, à Hargeysa le 30 septembre, et à Garoowe le 4 octobre.

31. Les 21 et 22 octobre, la Somali Women's Leadership Initiative a organisé un forum sur l'autonomisation politique des femmes. Quelque 150 personnes y ont participé, dont des parlementaires, la Présidente de la Commission électorale nationale indépendante et d'éminentes dirigeantes des États membres de la fédération, de la région de Banaadir et de Mogadiscio ; à cette occasion, elles ont dialogué et examiné les options existantes pour la mise en œuvre du quota de 30 % de femmes. Les dirigeantes ont publié un communiqué dans lequel elles ont exhorté les autorités somaliennes et les partenaires internationaux à appuyer et à atteindre le quota de 30 % de femmes pour les élections de 2020/21 et à soutenir les ambassadrices de bonne volonté, qui ont joué un rôle essentiel lors des élections de 2016.

32. Le 27 août, la MANUSOM a mené à bien une formation de trois jours sur les normes juridiques en matière d'égalité des sexes destinée à 11 membres du personnel du Ministère de la justice du Hirchébéli. Le 8 septembre, le programme commun sur la justice du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a permis d'aider le Ministère de la justice de l'État du Sud-Ouest à lancer des cours de culture juridique destinés à 15 dirigeantes et à 10 agentes de police.

33. Du 16 au 18 septembre, le Ministère de la justice a organisé, en partenariat avec ONU-Femmes et avec le soutien financier du programme commun sur la justice, une formation sur la législation et les procédures judiciaires à l'intention de 40 avocates et représentantes d'associations de femmes du Puntland, afin de renforcer leurs capacités et de les préparer à assumer des rôles plus importants dans le système judiciaire, dans le but d'assurer la parité des sexes et un meilleur accès à la justice pour les femmes.

### 2. Autonomisation des jeunes

34. Pour marquer la Journée internationale de la jeunesse, le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies et le Conseil consultatif de la jeunesse de l'Organisation des Nations Unies en Somalie ont organisé, le 11 août, un forum virtuel destiné à sensibiliser à la nécessité d'inclure les jeunes dans les principaux processus de prise de décisions et les espaces civiques formels ou non ; 169 jeunes y ont participé, de même que le Ministre de la jeunesse et des sports, le maire de Mogadiscio, des parlementaires et des hauts fonctionnaires, mon représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des

Nations Unies, et le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en Somalie.

35. Le réseau pour les jeunes du Puntland (Puntland Youth Peer Network), avec le soutien du bureau du FNUAP pour la Somalie, a organisé, du 22 au 24 août, un programme de mentorat à l'intention de 30 jeunes filles destiné à les aider à dénoncer les effets néfastes des mutilations génitales féminines et de servir de mentor à d'autres personnes, pour qu'elles dénoncent elles aussi cette pratique. La formation a offert aux filles la possibilité de devenir des activistes et de briser le silence autour de la question des mutilations génitales féminines. Quinze jeunes formateurs de Mogadiscio ont suivi, du 6 au 16 septembre, un apprentissage intensif devant leur permettre de créer et d'animer des représentations théâtrales destinées à donner aux jeunes de communautés ciblées les moyens de faire évoluer les normes préjudiciables et d'adopter des convictions et des pratiques qui protègent les filles et les femmes contre la violence.

36. Le 21 septembre, 150 jeunes de Gaalkacyo, avec le soutien du FNUAP et en partenariat avec le réseau pour les jeunes du Puntland, ont organisé, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, un débat-spectacle sur le thème du conte comme outil d'apaisement et de consolidation de la paix. Les participants, dirigés par des jeunes des deux parties de la ville en proie aux divisions, ont discuté du rôle des jeunes dans la construction d'une paix durable au sein de la communauté en évoquant leur vécu personnel de la guerre, la résilience dont ils ont fait preuve pour surmonter l'adversité et la manière dont les jeunes pourraient promouvoir la cohésion sociale et l'intégration pour aborder la question des conflits interclaniques à Gaalkacyo et pour les atténuer.

### C. Coordination en faveur du développement

37. Au terme de larges consultations organisées avec le Gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes, les Nations Unies en Somalie et le Gouvernement fédéral ont signé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui orientera le soutien collectif des Nations Unies pour les cinq années à venir, conformément aux priorités du neuvième plan national de développement de la Somalie. Les priorités du Plan-cadre reprendront directement les quatre piliers du plan national de développement et du dispositif de coordination de l'aide correspondant, afin de garantir un alignement et une cohérence maximaux.

38. Le dispositif révisé d'aide pour la Somalie est en cours d'opérationnalisation. Au titre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, les groupes de travail des piliers économique et social ont tenu leurs premières réunions en septembre.

## IV. Droits humains et protection

### A. Droits humains

39. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a dénombré 257 victimes civiles, à savoir 124 morts et 133 blessés, contre 138 morts et 181 blessés durant la période précédente. Les Chabab sont restés les principaux responsables de ces actes, faisant 63 % des victimes civiles enregistrées (163), suivis d'auteurs inconnus, responsables de 17 % des cas (44), des forces de sécurité de l'État – 13 % (32) – et des milices de clan – 6 % (16). L'AMISOM a fait une victime et une autre victime a été portée au compte de forces étrangères.

40. Les violations du droit à la liberté d'expression se sont poursuivies, cinq journalistes ayant été arrêtés dans l'exercice de leurs activités, soit deux au Puntland, deux dans le « Somaliland » et un à Mogadiscio. Le 26 août, M. Farmajo a signé une version modifiée du projet de loi sur les médias. Les groupes de médias somaliens ont exprimé les préoccupations que leur inspiraient plusieurs dispositions de ce texte qui pourraient compromettre la liberté d'expression et l'indépendance des médias. À cet égard également, le bureau du Procureur général a nommé, le 8 septembre, un procureur spécial chargé d'enquêter sur les meurtres de journalistes commis dans le pays.

41. Les autorités somaliennes ont procédé à l'arrestation et à la détention arbitraires de 40 personnes (dont 24 suspects des Chabab et deux suspects de l'EIIL), principalement dans le cadre d'opérations de sécurité, ce qui représente une diminution de 53 % par rapport à la période précédente, où 85 personnes avaient été arrêtées ou détenues arbitrairement. Sur ces 40 personnes, 20 ont été libérées sans avoir été inculpées ni avoir comparu devant un tribunal. Les Chabab ont enlevé 54 civils – 50 au Hirchébéli et 4 au Djoubaland – accusés de ne pas avoir obéi aux ordres du groupe. Sur les 54 personnes enlevées, 50 ont été libérées au bout de 15 jours, les 4 autres restant en captivité.

42. La MANUSOM, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU-Femmes, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), s'est associée à des partenaires nationaux et à des partenaires internationaux pour défendre la loi de 2018 sur le viol et les infractions sexuelles. Le nouveau projet de loi fédérale sur les crimes liés aux rapports sexuels reste très préoccupant car il contient un certain nombre de dispositions troublantes qui violent les protections contre les pratiques du mariage d'enfants et du mariage forcé et n'est pas conforme aux engagements internationaux en matière de droits humains contractés par la Somalie. Des préoccupations analogues concernant le non-respect des normes internationales en matière de droits humains ont été exprimées à propos du projet de loi sur le viol, la fornication et autres délits sexuels, adopté par la Chambre des représentants du « Somaliland » le 25 août, ainsi que des préoccupations concernant les dispositions qui érigent l'homosexualité en délit, autorisent les agressions sexuelles dans le cadre du mariage et ne considèrent le viol que s'il présuppose l'usage de la force, ou concernant la peine de mort pour sorcellerie.

43. Le 18 octobre, le Gouvernement fédéral a présenté au Comité des droits de l'homme son premier rapport sur l'application par la Somalie du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ce qui constitue un jalon dans la participation croissante du pays aux travaux des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

## B. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

44. La MANUSOM a apporté son soutien au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et au Service de la lutte antimines afin de renforcer la surveillance, la signalisation et le suivi des violations des droits humains, et de fournir les outils spécifiques de suivi des cas et de l'avancement des mesures d'atténuation. L'utilisation de l'enregistrement biométrique pour intégrer les droits humains dans la formation, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, a été convenue, en août, avec l'UNOPS. La MANUSOM a rencontré le commandant du secteur 6 de l'AMISOM et son équipe à Kismayo et a passé en revue les mesures prises pour prévenir les violations. La nécessité a été soulignée de renforcer la formation, la diffusion des informations et le

suivi des mesures de prévention des violations, ainsi que les actions relatives aux règles d'engagement dans la perspective des droits humains et du droit humanitaire. Il a été noté que l'émission d'ordres d'opérations et le renforcement du commandement et du contrôle avaient renforcé le respect du principe de responsabilité. Des personnes référentes sectorielles pour la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ont également été désignées.

## C. Enfants touchés par des conflits armés

45. Pour la période allant du 5 août au 4 novembre, l'équipe de pays chargée de la surveillance et de la communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a confirmé 945 violations graves dont ont pâti 1 254 enfants (1 017 garçons et 237 filles), 11 attaques lancées contre des écoles, 1 attaque visant un hôpital et 1 cas de refus d'accès humanitaire. En tout, 543 enfants ont été enlevés, 288 enfants ont été tués ou mutilés, 601 enfants ont été recrutés et utilisés et 146 ont subi des violences sexuelles liées au conflit. Ces violations ont été le fait des Chabab (74,3 %), d'éléments armés non identifiés (12,5 %) ou des milices de clan (4,35 %) et des forces armées fédérales et de celles des États (8,9 %). Au total, 32 faits liés à la privation de liberté touchant 69 garçons et 1 fille ont été enregistrés, 19 garçons et 1 fille ayant été détenus par les forces de l'État du Djoubaland, 30 garçons par la Police somalienne, 13 garçons par l'Armée nationale somalienne, 3 garçons par la police du Djoubaland et 2 garçons par les forces de l'État et la police du Puntland.

46. Le 14 août, les forces de sécurité somaliennes ont évacué 33 garçons d'une madrassa des Chabab à Kurtunwarey, dans le Bas-Chébéli, au cours d'une opération de sécurité. Tous les enfants ont par la suite été réunis avec leurs parents. Le 18 août, deux hommes condamnés par un tribunal de l'État du Sud-Ouest à Baidoa, le 21 juillet, pour avoir agressé sexuellement un garçon de 11 ans, ont été exécutés sur la place publique.

## D. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

47. Au total, 68 faits relatifs à 71 victimes et rescapés de violences sexuelles liées au conflit ont été confirmés au cours de la période considérée. Dans la plupart des cas signalés, les victimes étaient des femmes et des filles (64 mineures et 5 adultes), deux garçons ayant également subi des violences. La plupart des auteurs (39) ont été décrits comme des hommes armés non identifiés, tandis que 12 cas ont été attribués à des milices de clan, 9 aux Chabab, 4 à l'Armée nationale somalienne, 2 aux forces du Djoubaland, 4 à la Police somalienne et 1 aux forces de l'État du Sud-Ouest. Parmi les cas rapportés, on dénombre 48 viols, 2 viols collectifs, 7 cas de mariage forcé, 6 tentatives de viol et 5 cas d'agressions sexuelles. L'accès aux services de soutien pour les victimes et survivantes diminue, la police ayant apparemment fermé le guichet unique du Centre de promotion des femmes somaliennes, à l'hôpital de Madina. Avec l'appui de l'ONU, le Centre prêtait des services essentiels, notamment des services médicaux et une aide juridictionnelle.

48. Le 11 septembre, une jeune fille de 19 ans aurait été victime d'un viol collectif et assassinée par un groupe d'hommes dans le district de Waab Arye, à Mogadiscio. La MANUSOM travaille en étroite collaboration avec le bureau du Procureur général pour s'assurer que les coupables seront poursuivis. Douze suspects ont été arrêtés et font l'objet d'une enquête de police.

49. Les 28 et 29 septembre, la MANUSOM, l'AMISOM et le FNUAP ont animé un programme de formation de deux jours sur le renforcement des capacités, destiné à

36 membres de la Police somalienne et des services de police des cinq États, portant sur l'acquisition de connaissances et de compétences requises pour prendre en charge les personnes rescapées de violences fondées sur le genre. Au terme de la formation, un plan d'action a été élaboré pour permettre d'améliorer l'échange entre la police et les unités spéciales destinées aux femmes d'informations sur les approches et les principes axés sur les victimes de violence de genre, de mener des discussions communautaires concernant la prévention des violences de genre et la protection des femmes et des filles contre ce type de violence au moyen d'une approche de la police de proximité, et d'instaurer des liens avec les prestataires de services. Le plan prévoyait des protocoles d'accueil et de gestion des personnes rescapées.

## V. Situation humanitaire

50. Les besoins humanitaires en Somalie sont restés élevés, alimentés par un conflit prolongé, par l'instabilité politique et économique et par des chocs climatiques récurrents, et exacerbés par la triple menace que représentent la COVID-19, l'infestation de criquets pèlerins et les inondations.

51. Au 4 novembre, la Somalie comptait 4 229 cas cumulés de COVID-19, soit 875 malades, 3 247 personnes rétablies et 107 décès. Entre le 16 mars et le 30 septembre, 191 travailleurs sanitaires ont été testés positifs à la COVID-19, dont 52 médecins, ce qui a nui à la capacité d'intervention dans un contexte marqué par une pénurie de services de santé. Lancé en avril, le plan de préparation et d'action face à la COVID-19 pour la Somalie, doté de 256 millions de dollars, a permis aux partenaires humanitaires d'intensifier leurs interventions dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Au 14 octobre, 74 millions de dollars avaient été reçus. Quelque 10 millions de personnes ont reçu des messages de communication des risques. Du 1er au 12 août, 569 000 ménages ont reçu la visite d'agents de santé communautaires chargés de retracer les cas.

52. À travers la Somalie, 2,6 millions de personnes se trouvent toujours déplacées, la plupart vivant dans 2 300 campements surpeuplés, souvent menacées d'expulsion par les propriétaires, en violation du droit au logement et à la propriété. Entre janvier et août 2020, plus de 102 300 personnes ont été expulsées de leur domicile. Les partenaires humanitaires ont plaidé en faveur d'un moratoire de trois mois sur les expulsions de personnes déplacées, ce qui a permis de prolonger le bail de 19 sites de personnes déplacées (soit 1 407 ménages) et de protéger 1 139 ménages contre les expulsions forcées.

53. Les déplacements dus aux chocs climatiques se sont poursuivis, puisque l'on dénombrait, au 22 septembre, 630 000 personnes déplacées du fait des inondations saisonnières. Plus de 132 000 hectares de terres agricoles ont été détruits dans le sud et le centre de la Somalie. Les inondations ont également augmenté le risque de maladies à transmission hydrique et vectorielle. Au 20 septembre, au moins 5 690 cas de choléra, dont 30 décès, avaient été signalés dans 29 districts. En septembre, le Conseil consultatif du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a approuvé un fonds de réserve de 9,26 millions de dollars pour les interventions en cas d'inondations dans les lieux les plus touchés.

54. Le 30 août, une campagne de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite a été lancée ; près de 408 000 enfants âgés de 6 mois à 5 ans (92 % des enfants ciblés) ont ainsi été vaccinés, à Banaadir. Une autre campagne de vaccination contre la poliomyélite, organisée du 20 au 23 septembre dans le sud et le centre de la Somalie, a permis d'atteindre près de 1,6 million d'enfants de moins de 5 ans, sur le 1,65 million d'enfants visés, qui ont reçu, dans 42 000 cas, une primo-vaccination.

Au début de septembre, un cas de poliovirus de type 2 dérivé d'un vaccin a été signalé à Banaadir ; il s'agit du quatrième cas de ce type signalé en Somalie en 2020.

55. Pour endiguer l'infestation de criquets pèlerins dans le « Somaliland », au Puntland et à Galmudug, le Gouvernement fédéral et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont pulvérisé, du 1er août au 31 octobre, des biopesticides sur 39 608 hectares de terres touchées, ce qui a permis de préserver 90 388 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de 27,1 millions de dollars, soit un volume suffisant à répondre aux besoins en céréales de 602 589 personnes pendant un an et à fournir du fourrage à 41 959 ménages pendant un an. Les opérations aériennes et terrestres se poursuivent. Sur les 56,9 millions de dollars requis pour le plan de lutte antiacridienne, 49,5 millions avaient été reçus au 5 octobre.

56. En dépit des difficultés d'opération et d'accès, les partenaires humanitaires ont atteint, au cours de la période considérée, 1,5 million de personnes par mois en moyenne (soit 50 %) sur un objectif de 3 millions. Les besoins devraient augmenter en 2021, en raison du conflit armé en cours, d'un financement insuffisant, d'une récolte céréalière probablement inférieure à la moyenne de la période allant d'avril à juin, des incidences socioéconomiques de la COVID-19, de l'infestation de criquets pèlerins, des inondations et de prévisions de précipitations inférieures à la moyenne pour la période allant d'octobre à décembre. Alors qu'au 5 octobre, 618 millions de dollars (61 %) avaient été reçus pour des activités menées dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour la Somalie – d'un montant de 1,01 milliard de dollars pour 2020 –, la répartition du financement entre les secteurs de l'AMISOM reste inégale, plus de la moitié des groupes sectoriels de l'aide humanitaire ayant reçu moins de 35 % du financement requis.

57. La sécurité reste une contrainte majeure pour les opérations humanitaires. Entre le 5 août et le 28 octobre, 44 faits de violence contre des opérations humanitaires ont été recensés, qui ont fait deux morts et un blessé parmi les travailleurs humanitaires. Le 27 octobre, deux travailleurs humanitaires somaliens soutenant une campagne de vaccination contre la poliomyélite en cours, organisée par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère fédéral de la santé, ont été tués par des militants présumés des Chabab lors d'un détournement de véhicule, à Mogadiscio.

# VI. Approche globale pour la sécurité

58. L'ONU a continué de collaborer avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral, y compris au sein du cabinet du Premier Ministre, pour encourager les autorités à convoquer le Comité de haut niveau sur la sécurité et la justice dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité, afin que les comités du volet technique chargés des différents volets de l'approche reçoivent des orientations stratégiques. Les réunions du volet 2A (défense) ont été convoquées sur une base hebdomadaire, les réunions des volets 2B (sous-groupe de travail sur la police), 2C (état de droit), 3 (stabilisation) et 4 (prévention et répression de l'extrémisme violent) s'étant tenues tous les trimestres, ce qui a permis de garantir la poursuite d'importantes activités opérationnelles et programmatiques pendant l'examen du plan de transition de la Somalie.

## A. Opérations

59. La mise à jour du plan de transition dirigé par les Somaliens est en cours, sous la direction du Conseiller à la sécurité nationale, afin d'offrir la vision politique et stratégique ainsi que les priorités opérationnelles qui établiront les conditions de la transition en matière de sécurité en Somalie en 2021 et au-delà. Des consultations ont

eu lieu avec les États membres de la fédération et les principaux partenaires internationaux en matière de sécurité, et des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'un document qui pourra être officiellement approuvé par le Comité de haut niveau sur la sécurité et la justice, présidé par le Premier Ministre.

60. Les opérations de transition sont restées bloquées pendant la période considérée, les effectifs de l'Armée nationale somalienne, de la police et des forces des Darawich étant trop limités pour soutenir les opérations. Les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM ont poursuivi sporadiquement des activités visant à désorganiser les Chabab dans le Bas-Chébéli et le Bas-Djouba, avec l'appui du BANUS. Le nombre de frappes aériennes lancées par le Commandement des forces des États-Unis en Afrique pour soutenir les opérations bilatérales menées avec les forces de sécurité du Djoubaland a augmenté.

61. La conférence des commandants de secteur de l'AMISOM, qui s'est tenue du 5 au 8 octobre et à laquelle ont participé des représentants de l'Armée nationale somalienne, a proposé un plan de reconfiguration progressive des forces visant à générer des forces mobiles de l'AMISOM. Dans le plan, on a recensé les bases opérationnelles avancées de l'AMISOM qui seraient fermées ou remises aux forces de sécurité somaliennes, ainsi que des nouvelles bases. Il y a également été proposé la création d'une cellule de planification et de coordination de la force hybride chargée de renforcer la planification et la conduite des opérations ainsi que l'engagement avec les partenaires.

62. Le Service de la lutte antimines a aidé l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes à analyser les menaces que posent les engins explosifs improvisés, à étudier les points sensibles des itinéraires de ravitaillement et à établir des rapports de sensibilisation à la question des engins explosifs improvisés. Au cours de la période considérée, 26 engins explosifs improvisés ont visé l'AMISOM, faisant 24 victimes, contre 27 pour la période précédente.

63. Le déploiement de la police fédérale des Darawich et de la police de l'État du Sud-Ouest dans le Bas-Chébéli est suspendu, en attendant que le Gouvernement fédéral fournisse des armes. Le concept des opérations de la police somalienne des Darawich et le plan de constitution des forces de la police fédérale des Darawich sont en cours de révision.

## B. Renforcement des capacités institutionnelles

64. L'ONU a aidé l'administration de Galmudug à rétablir la police de l'État en coordonnant la formation de 700 policiers aux droits humains et à la police de proximité, conseillant le Ministère de la sécurité de Galmudug sur l'intégration des forces régionales dans les forces de police d'État des Darawich.

65. Le conseil d'administration du programme conjoint relatif à la police a modifié le descriptif du programme pour permettre aux donateurs de verser des contributions aux secteurs des Darawich des services de police fédéraux et étatiques. Une promesse initiale de 5 millions d'euros a été faite à cette fin.

66. Le 1er septembre, le chef de la Police somalienne a nommé cinq agents chargés d'élaborer un plan stratégique de la police fédérale pour transformer la Police somalienne en un service fédéral. Le 29 septembre, le Conseil de développement professionnel de la police a approuvé la politique de police de proximité de la Police somalienne. Cette politique a été mise au point par tous les services de police somaliens, avec le soutien de la communauté internationale au titre de la transition vers une police de proximité en Somalie.

67. Le Service de la lutte antimines a formé pendant six semaines 39 membres de la Police somalienne (28 hommes et 11 femmes) au titre du projet de contrôles mobiles des véhicules, dans le cadre des efforts visant à équiper les forces de sécurité somaliennes et leur permettre ainsi d’assurer la sécurité. Les participants ont acquis des compétences en matière de planification et de lancement d’opérations au titre de ce projet. Les équipes ainsi formées ont commencé à lancer des opérations limitées à Mogadiscio, le 30 août.

68. Lors de la réunion, tenue le 21 septembre, du comité directeur du programme commun sur la justice et du programme commun sur l’administration pénitentiaire, le Ministère de la justice et les coprésidents internationaux ont approuvé un plan de travail révisé du programme commun sur la justice et reconduit les deux programmes jusqu’à la fin de 2021.

69. Le programme conjoint relatif à la gouvernance du secteur de la sécurité a continué de renforcer les capacités des institutions fédérales et étatiques de gouvernance du secteur de la sécurité. Du 31 août au 2 septembre, la MANUSOM et le PNUD ont fourni des modules de formation virtuelle à 19 fonctionnaires du Gouvernement fédéral (5 femmes et 14 hommes) sur la réforme du secteur de la sécurité, la sensibilisation aux questions de genre, le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, les droits humains et la protection de l’enfance. Un atelier virtuel sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités a été organisé, les 25 et 26 août, à l’intention de six participants (1 femme et 5 hommes) du Ministère de la sécurité du Hirchébéli.

70. Du 31 août au 2 septembre, la MANUSOM a organisé une formation de trois jours à l’intention du personnel du programme de réadaptation des déserteurs (10 hommes et 3 femmes) de Mogadiscio, Baidoa et Kismayo, afin d’accroître la capacité de revoir la stratégie dudit programme. Des réunions consultatives sur la mise en œuvre de la politique d’amnistie ont eu lieu en août ; les parties prenantes y ont approuvé la feuille de route et le plan d’action pour le projet de loi d’amnistie.

71. Le 24 septembre, à l’occasion de la Journée mondiale de la mer, une conférence de haut niveau s’est tenue à Mogadiscio, sur le thème retenu pour 2020, intitulé « Des transports maritimes durables pour une planète durable », et à laquelle ont participé des sénateurs, des ministres et des hauts fonctionnaires des forces de sécurité, ainsi que, en ligne, des représentants fédéraux. La manifestation a permis de mieux sensibiliser au développement d’un secteur de la sûreté maritime en Somalie et aux questions plus larges de sécurité environnementale et climatique, offrant aux parties prenantes l’occasion de s’entendre sur des critères de référence destinés à accroître la présence des femmes dans le secteur maritime.

## C. Activités d’appui

72. Du 5 août au 4 octobre, le Service de la lutte antimines, observant les mesures de prévention de la COVID-19, a dispensé une éducation sur les risques liés aux munitions explosives à un groupe de civils composé de 2 142 femmes, 2 039 hommes, 1 025 filles et 1 792 garçons.

73. Un rapport sur les enseignements tirés des efforts collectifs entrepris par les acteurs de la stabilisation dans le Bas-Chébéli en 2019-2020 a été publié, le 2 octobre, par le Ministère de l’intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, qui y a formulé des recommandations pratiques. Dans le rapport, on souligne la nécessité d’améliorer la planification entre les acteurs civils de la stabilisation et les acteurs de la sécurité.

74. Le 2 septembre, le comité directeur des Nations Unies sur la prévention et la répression de l'extrémisme violent a reçu les résultats d'une recherche sur l'impact sur les publics cibles des récits des victimes de groupes extrémistes violents et des transfuges de tels groupes. Ces résultats seront utilisés pour mettre au point une stratégie de communication dans le cadre des efforts visant à informer un public plus large sur les récits et les droits des victimes, en encourageant l'apaisement au sein de la société. L'Unité de coordination de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, du cabinet du Premier Ministre et des ministères d'exécution, a organisé, avec l'appui de l'ONU, des manifestations multiples à la mémoire des victimes de l'attentat du 14 octobre 2017, sous le slogan « Des noms, pas des numéros ».

75. Au cours de la période considérée, 248 hommes et 226 femmes ont bénéficié du programme de réadaptation des déserteurs et reçu une aide dans les trois centres pour hommes et les deux centres pour femmes. La MANUSOM et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué de mettre en œuvre le projet destiné aux femmes transfuges, qui a permis de tirer parti de la force des femmes dans la consolidation de la paix en favorisant l'intégration sûre et durable des femmes anciennement associées aux Chabab. En octobre, 181 femmes avaient reçu une formation professionnelle dans des centres de réadaptation, et des organisations de la société civile dirigées par des femmes continuaient d'offrir aux femmes des services de réinsertion au niveau de la collectivité.

# VII. Appui fourni par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à la Mission de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes

## A. Appui aux opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie

76. Le BANUS a continué de renforcer la capacité opérationnelle de l'AMISOM, notamment en facilitant le déploiement de l'unité d'aviation militaire ougandaise, composée d'un équipage de 140 personnes et forte de quatre hélicoptères, dans un camp construit par le Bureau à Baledogle. Il a en outre continué de fournir à l'AMISOM des équipements de protection individuelle contre la COVID-19 et des tentes pour 10 personnes destinées à servir d'installations d'isolement.

77. L'AMISOM a demandé au BANUS d'aéroporter de Mogadiscio à Baidoa du matériel appartenant au contingent de l'unité de police constituée du Ghana, après des tentatives infructueuses d'organiser un convoi par la route, qui ont occasionné d'importants retards. Le transport aérien du matériel a été effectué du 9 septembre au 18 octobre, sauf pour huit pièces d'équipement surdimensionnées et trop lourdes, qui n'ont pas pu être transportées par avion. Le BANUS a pris des dispositions pour fournir une capacité de remplacement afin de pallier les manques dus au matériel non livré.

78. À la suite de la reprise partielle de la relève du personnel en uniforme de l'AMISOM et des Nations Unies, le BANUS a aidé à la relève de 600 soldats de Forces éthiopiennes de défense nationale, de 160 membres des unités de police constituées de Sierra Léone et de 1 842 soldats des Forces de défense populaires de l'Ouganda. Le Bureau a également aidé à la relève de 625 soldats de l'Unité de gardes des Nations Unies de l'Ouganda. Des installations de quarantaine ont été mises en place pour les troupes entrantes et sortantes de l'AMISOM, pouvant contenir 300 personnes à Mogadiscio, et 400 personnes à Baledogle.

79. Le 19 août, le Gouvernement fédéral, l'AMISOM et l'ONU se sont entendus sur des instructions permanentes portant sur la gestion et les pratiques environnementales de l'AMISOM. Les dirigeants du BANUS ont continué de collaborer avec le pays hôte ainsi qu'avec l'AMISOM et ses fournisseurs de contingents ou de personnel de police et avec les partenaires internationaux au soutien du Bureau à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes, notamment pour plaider en faveur de dons aux fonds d'affectation spéciale destinés aux activités d'appui.

80. La capacité du BANUS d'exercer un contrôle optimal et de mettre en œuvre des mesures de responsabilisation pour la fourniture effective d'un appui à l'AMISOM, y compris la certification et l'inspection de matériel appartenant aux contingents, est restée limitée en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19. En conséquence, le Bureau n'a pas pu procéder à ses inspections trimestrielles de matériel appartenant aux contingents au cours des deux derniers trimestres et s'appuie actuellement sur les rapports de disponibilité opérationnelle du contingent. Au 30 septembre, le Bureau avait remboursé quelque 35 millions de dollars aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'AMISOM.

81. Avec le concours du BANUS, le Service de la lutte antimines a continué de soutenir les opérations de sécurité et l'action de stabilisation menées par l'AMISOM en offrant des conseils, des analyses, des formations et des services de mentorat concernant l'utilisation du matériel spécialisé, les chiens détecteurs d'explosifs, les relais communautaires et les équipes de neutralisation des explosifs et munitions. Du 5 août au 5 octobre, 365 membres du personnel en tenue de l'AMISOM ont reçu une des formations qu'il dispense afin de mieux savoir détecter et détruire les engins explosifs improvisés et opérer en sécurité dans des conditions à haut risque. Le Service a contribué à la sûreté et à la sécurité de l'infrastructure stratégique en déployant 24 équipes, y compris 24 chiens de déminage, pour la fouille de 21 192 bagages, 56 896 véhicules, 175 bâtiments, 117 191 mètres carrés de locaux et 6 910 780 mètres carrés d'entreposage sur terre-pleins, tous secteurs confondus.

82. Au 14 octobre, le solde du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM était de 2,5 millions de dollars. L'examen du matériel de l'AMISOM demandé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2472 (2019) et 2520 (2020) a été retardé, l'AMISOM ayant indiqué qu'elle attendait les résultats de la mise à jour du plan de transition pour la Somalie, l'achèvement de la planification de sa propre reconfiguration et l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 imposées aux visites sur le terrain. Le 14 octobre, la Commission de l'Union africaine a demandé au BANUS de lui transmettre toutes les données et rapports disponibles sur le terrain concernant l'état du matériel de l'AMISOM, dans l'intention déclarée de reprendre les travaux liés à l'examen.

## B. Appui aux opérations des forces armées somaliennes

83. Le BANUS a continué d'apporter un soutien logistique aux 10 900 membres de l'Armée nationale somalienne, dans la limite des 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes autorisés au titre de la résolution 2520 (2020). Le Gouvernement fédéral a demandé qu'une aide supplémentaire soit accordée, dans les limites de ce plafond, à 2 000 membres de l'Armée et à 1 000 agents des forces de police somaliennes des Darawich. Des précisions sont demandées au Gouvernement fédéral, notamment sur le soutien qu'il est prévu d'apporter à la police au niveau des États.

84. Le BANUS a continué d'aider l'Armée nationale somalienne à renforcer ses capacités en matière de systèmes de communication sécurisés. Le programme en la matière prévoit un encadrement et un mentorat à distance pour permettre à l'Armée

d'achever la mise au point des installations du réseau de fréquence métrique Motorola à Kismayo, Cadaado, Jannaale et Marka.

85. Au 14 octobre, le solde du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui des forces de sécurité somaliennes était de 5,2 millions de dollars, suffisant à permettre d'apporter un appui à 10 900 membres des forces de sécurité somaliennes au cours des quatre mois à venir.

86. Le BANUS a continué d'apporter un soutien ininterrompu à ses clients, notamment en fournissant plus de 3 millions de tonnes de fret à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne.

# VIII. Présence des Nations Unies en Somalie

87. Les entités des Nations Unies continuent d'être présentes à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 4 novembre, 330 membres du personnel recruté sur le plan international et 1 385 membres du personnel recruté sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie. L'équipe spéciale des Nations Unies sur la gestion de la crise de la COVID-19 en Somalie a continué de coordonner ses efforts avec l'AMISOM et ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre rapide de mesures de prévention, d'atténuation et de traitement.

# IX. Observations

88. Si le modèle électoral convenu pour 2020/21 n'a pas respecté l'engagement précédemment pris par les dirigeants somaliens de tenir en 2020 des élections suivant le principe « une personne, une voix », il existe un sentiment général de soulagement dans tous les secteurs de la société somalienne, les dirigeants du Gouvernement fédéral et de tous les États membres de la fédération ayant finalement repris leur dialogue pour parvenir à un consensus sur les modalités du vote fédéral. Le modèle a été accepté par toutes les principales parties prenantes somaliennes, y compris les partis politiques et la société civile, et a été ratifié par le Parlement fédéral, remplaçant ainsi l'ancienne loi électorale.

89. Pour l'avenir, il sera nécessaire de préciser des aspects clés du modèle, notamment les modalités de sélection des membres des commissions qui désigneront les délégués votants, les modalités visant à garantir la réalisation du quota de 30 % de femmes tel que convenu, et la finalisation du plan de sécurité électorale. Il sera également impératif de veiller à ce que le modèle soit mis en œuvre de manière sûre, pacifique, transparente et inclusive. Il importera de compenser les lacunes de ce modèle de suffrage indirect en prenant, en parallèle, des mesures essentielles pour faire avancer la démocratisation en Somalie. Il s'agira notamment d'élaborer une feuille de route convenue en vue de la tenue d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2024/25, d'adopter les chapitres de la Constitution fédérale provisoire révisés jusqu'ici et qui auront pu faire l'objet d'un consensus, et de créer la Cour constitutionnelle, le Conseil supérieur de la magistrature et la Commission nationale des droits humains. La MANUSOM, conjointement avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux, est en pourparlers avec les autorités somaliennes sur la manière de soutenir la mise en œuvre du modèle électoral convenu et la poursuite des réformes démocratiques.

90. Je me félicite de la poursuite du dialogue entre les dirigeants fédéraux et ceux des États. Désormais, il est essentiel d'institutionnaliser leurs consultations pour s'assurer qu'ils se réunissent régulièrement et pour éviter les perturbations constatées

entre 2018 et la mi-2020. Un dialogue et une consultation soutenus, par l'entremise du Conseil consultatif national, sont importants non seulement pour maintenir le processus électoral sur la bonne voie, mais aussi pour approfondir le fédéralisme et faire avancer la mise en œuvre d'autres priorités nationales urgentes, notamment la coopération sur les opérations de sécurité et la transition, l'action requise pour faire face à la pandémie de COVID-19 et les mesures à prendre pour faire avancer les réformes en matière de gouvernance, de justice, d'économie et de sécurité.

91. Je prends note de la nomination, le 17 septembre 2020, de Mohamed Hussein Roble au poste de Premier Ministre. Alors que le pays se concentre sur les élections, je demande instamment au Premier Ministre et à son nouveau cabinet de continuer de tirer parti des progrès accomplis au cours de ces quatre dernières années en ce qui concerne les priorités politiques, économiques et liées à la sécurité. Il s'agit notamment de témoigner de la volonté de protéger les droits humains, de faire progresser le dialogue avec le « Somaliland », de continuer de renforcer la coopération avec les partenaires internationaux de la Somalie et de cultiver des relations mutuellement bénéfiques entre la Somalie et ses voisins et avec la sous-région au sens large.

92. Les efforts déployés sous la direction des Somaliens, avec l'appui de l'AMISOM, de l'ONU et des partenaires internationaux, afin de mettre à jour le plan de transition de 2018, sont importants pour guider la transition jusqu'à la fin de 2021 et au-delà. Une fois établis, les priorités stratégiques et les objectifs opérationnels révisés du plan devront être mis en œuvre sur le terrain, afin de poursuivre le transfert durable des responsabilités en matière de sécurité, pour permettre aux forces et institutions de sécurité somaliennes d'assumer le rôle de premier plan qui leur revient dans le domaine de la sécurité, d'ici à la fin de 2021. Il importera que ces efforts s'accompagnent d'un engagement continu en faveur d'une approche globale pour la sécurité qui passe par le renforcement des institutions et des activités de soutien en parallèle aux opérations militaires.

93. Une transition réussie doit s'appuyer sur des institutions et une direction appropriées, la constitution de forces et le renforcement des capacités de surveillance, de gestion et de maintien des services de sécurité somaliens, notamment par un soutien financier, opérationnel et logistique. Des efforts accélérés sont nécessaires à cette fin, notamment par l'intégration des forces régionales au sein de l'Armée nationale somalienne et de la police d'État, conformément au dispositif national de sécurité. La coordination entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sera également importante pour identifier et utiliser au maximum les effectifs supplémentaires des forces de sécurité somaliennes à qui le Conseil de sécurité permet de recevoir le soutien logistique du BANUS.

94. J'adresse mes remerciements aux États Membres qui ont versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes. Il est essentiel que les donateurs continuent de fournir un financement souple et généreux à ces fonds d'affectation spéciale pour soutenir les fonctions clés de l'AMISOM, et en particulier pour garantir que les forces de sécurité somaliennes continuent de bénéficier du soutien logistique, de la formation, de l'encadrement et des équipements indispensables pour contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

95. Je lance à nouveau mon appel en faveur de la réintroduction au Parlement du projet de loi de 2018 sur les infractions sexuelles qui, s'il est adopté, servira à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Il est également important que les autorités du « Somaliland » soutiennent la loi de 2018 sur le viol et les infractions sexuelles et rejettent le projet de loi rétrograde sur le viol, la fornication et autres

délits sexuels, qui contrevient aux normes régionales et internationales établies en matière de droits humains.

96. La Somalie se prépare à nouveau à une éventuelle sécheresse en 2021, du fait d'une grave situation humanitaire qui résulte de la triple menace que constituent la COVID-19, l'infestation de criquets pèlerins et les inondations. Le soutien continu et généreux de la communauté internationale sera nécessaire pour faire face à la situation. Des efforts supplémentaires, notamment ceux qui s'appuient sur l'engagement de la Somalie à promouvoir le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, sont nécessaires pour atténuer les pics de besoins humanitaires, désormais habituels, et pour renforcer la résilience.

97. Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques persistantes des Chabab contre les civils, les agents de l'État, les forces de sécurité, l'AMISOM et la présence internationale en Somalie. L'augmentation du nombre d'attentats-suicides commis à Mogadiscio, qui visent le personnel du Gouvernement et des forces de sécurité et font souvent des victimes civiles, est très préoccupante, tout comme le sont les assassinats ciblés de responsables gouvernementaux ainsi que le risque de voir les Chabab perturber les processus électoraux en cours. Je félicite le peuple somalien pour sa détermination et sa résilience face à ces attaques odieuses et lâches.

98. Je remercie l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires pour le précieux appui qu'ils apportent à la démarche de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Somalie. J'honore les efforts et les sacrifices consentis par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes en faveur de la paix et de la stabilité, afin de protéger le peuple somalien.

99. Je remercie également mon représentant spécial pour la Somalie et chef de la MANUSOM, James Swan, pour son leadership, et je félicite tout le personnel des Nations Unies en Somalie ainsi que les personnes travaillant à l'extérieur du pays depuis l'apparition de la COVID-19, pour leur indéfectible engagement et leur travail acharné en faveur de la Somalie et de son peuple.